

Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LE PARTI LIBÉRAL REMBOURSE LE PRIX DES ÉMISSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je suis persuadé que le président de Radio-Canada a révisé sa politique dès qu'il a lu les comptes rendus dans les journaux et a compris que les Canadiens seraient mis au courant de la situation. C'est ce qui s'est produit. Toutefois, étant donné que la décision dont le ministre a parlé n'est plus une décision personnelle, et comme d'autres députés libéraux—je le répète, d'autres députés libéraux—ont déjà obtenu ou réclamé à Radio-Canada un certain nombre d'heures de réalisation, je voudrais demander au ministre, après avoir remédié à ces manques de discernement, comme certaines émissions ont déjà été réalisées pour le compte de députés libéraux, le parti libéral manifestera-t-il enfin un peu d'honnêteté et remboursera-t-il à Radio-Canada le prix de ces émissions?

● (1430)

[Français]

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je suis convaincu que la société Radio-Canada se ferait un grand plaisir d'offrir les mêmes services à n'importe quel député du Nouveau parti démocratique élu dans la province de Québec. Mais malheureusement pour l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, la population du Québec a beaucoup trop de jugement pour élire ses députés. J'aimerais toutefois ajouter que non seulement ce service est offert aux députés libéraux de l'endroit, mais ce même service auquel s'oppose le chef du NPD est offert aux évêques, aux curés et à d'autres notables de la région. Si je comprends bien il s'oppose à ce que les maires, les évêques et les autres autorités morales, religieuses et civiles puissent, dans cette région de la province de Québec, offrir leurs meilleurs vœux à leurs concitoyens.

[Traduction]

M. Andre: Vous ne saurez jamais distinguer le bien du mal.

M. Clark: Allez donc fabriquer un décret!

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'ABANDON PRÉVU DE LA LIGNE RELIANT FERRLOW JUNCTION
À DINOSAUR (ALBERTA)

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Crowfoot a la parole.

M. Malone: Madame le Président, je suis désolé que vous éprouviez tant de difficultés avec ces bruyants libéraux.

Le ministre des Transports sait sûrement que la ligne de chemin de fer reliant Ferrlow Junction à Dinosaur, longue de 103 milles doit normalement être abandonnée le 31 août 1983. Le ministre sait-il qu'à mi-chemin de cette ligne la société Gulf Oil a fait une importante découverte pétrolière que d'aucuns comparent au champ Pembina et qui serait selon certains autres rapports probablement l'un des plus gros gisements de l'ouest du Canada? Le ministre pourrait-il souligner ce fait à ses collaborateurs, car il se peut qu'il soit forcé d'intervenir personnellement, afin de sauver cette ligne de chemin de fer qui pourrait alors servir pour transporter de l'outillage vers le champ pétrolier?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je m'informerai un peu plus à ce sujet. Il convient cependant de souligner que chaque fois qu'une voie d'embranchement est sur le point d'être abandonnée, on trouve tout à coup des ressources illimitées dans son voisinage, ressources qui semblent justifier qu'on garde la ligne en question. C'est devenu chose commune au Canada.

M. Malone: Madame le Président, je connais pertinemment les autres mesures qui peuvent être prises pour défendre cette ligne de chemin de fer, et ces mesures sont déjà en cours. Je veux simplement permettre au ministre de se préparer en conséquence.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE TENIR DES DISCUSSIONS AVEC
DES REPRÉSENTANTS DE LA GULF OIL

M. Arnold Malone (Crowfoot): Compte tenu de cela, madame le Président, je me demande si le ministre ferait enquête à ce sujet et étudierait l'opportunité de tenir une discussion à huis clos avec des représentants de la Gulf Oil à propos de la superficie de ce champ et de la possibilité de l'exploiter, et ce afin que la Commission recommande au ministre s'il y a lieu ou non de maintenir cet embranchement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais m'assurer que la Commission canadienne des transports a tenu compte de cet aspect avant de rendre sa décision. Il est possible d'en appeler au ministre, et je ferai tout mon possible pour être absolument sûr qu'on fera preuve d'équité et de justice dans cette affaire.